

COMMUNE DE SEILLANS
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
ARRÊTE MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DU VAR

PORTANT DELEGATION EXCEPTIONNELLE
ET TEMPORAIRE DES
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Seillans,

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales
VU l'instruction générale relative à l'Etat civil,
VU le procès-verbal des élections municipales du 15/03/2026,
VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 20/03/2026,

Considérant que le Maire est absent et qu'aucun adjoint ne pourra assurer, suite à une absence ou à un empêchement, la célébration du mariage le 21 juillet 2026 à 17h30.

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Serge LEIBOVITZ, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 21 juillet 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Michel, Jean-Claude SAEZ et Elisabeth, Raymonde, Paule BOUCHARD.

Article 2 : Le Maire de la commune de Seillans et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée, au représentant de l'Etat, M. le préfet du Var.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, rue Racine – CS 40510 – 83041 Toulon Cedex 9 dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Seillans, le 20 juillet 2026
Le Maire,

René UGO

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Notification à l'intéressé le 21/07/2026

Signature de l'intéressé

